

ARRÊTÉ 2026-A-011

ARRETE PORTANT OUVERTURE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE BERNADOU

Madame Caroline VILLA, Présidente de la Communauté de Communes Val'Aïgo,

Vu la délibération 2026-017 du Conseil Communautaire en date du 9 Avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire à sa Présidente,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val Aigo portant définition de l'intérêt communautaire,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les horaires d'ouverture de la Piscine Communautaire de Bernadou.

ARRETE

Article 1

La piscine communautaire de Bernadou est ouverte au public du samedi 27 Juin 2026 au dimanche 30 Août 2026 inclus :

- Horaire : du Mardi au Dimanche de 11h à 19h
- Fermeture le lundi

Article 2

Toute personne pénétrant sans autorisation dans l'enceinte de la piscine en dehors des jours et heures d'ouvertures sera poursuivie conformément au x lois et règlement en vigueur.

Article 3

Seuls les slips et shorts de bain sont autorisés pour se baigner dans la piscine de Bernadou.

Article 4

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, publié et notifié à l'intéressé. Ampliation du présent arrêté sera également transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Gendarmerie
- Messieurs et Madame les policiers municipaux pour exécution
- Monsieur le Maire de Villemur sur Tarn

Fait à Villemur-sur-Tarn, le 15/06/2026

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

15 JUIN 2026

La Présidente,

Caroline VILLA



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification et l'accomplissement des formalités de publicité, devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7.